

Objet/Subject : Règlement européen REACH/REACH European regulation

Cher client,

Nous vous indiquons que notre entreprise APEM SAS est parfaitement informée des nouvelles obligations issues du règlement REACH N°1907/2006/CE.

Au titre de REACH, nous sommes producteurs d'articles : interrupteurs, claviers, joysticks professionnels et voyants Led. Les articles que nous vous livrons sont des « articles non relargant » ; c'est-à-dire des articles dont les substances ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions d'utilisation normales et raisonnablement prévisibles. Par conséquent, nous sommes exemptés des procédures de pré-enregistrement et d'enregistrement.

En application du règlement, nous avons engagé les démarches nécessaires auprès de nos propres fournisseurs, afin qu'ils nous assurent qu'ils ont accompli les procédures de pré-enregistrement puis d'enregistrement pour les substances et préparations que nous utilisons. Nous nous sommes également assuré que les articles que nous approvisionnons continueront d'être fournis dans les mêmes conditions ou que des produits de substitution nous seront proposés dans les meilleurs délais.

A ce jour et dans l'état de nos connaissances actuelles, nous n'avons pas identifié dans nos produits et emballages de substances répertoriées sur la liste candidate publiée le 28 octobre 2008, mise à jour le 20 juin 2011. Tous nos fournisseurs ont été contactés afin qu'ils nous confirment l'absence de substances extrêmement préoccupantes dans les produits qui nous sont livrés. Dans le cas où une substance extrêmement préoccupante supérieure à 0.1% en masse serait présente dans un de nos produits, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements. La personne en charge de REACH dans notre entreprise est : daniel.sire@apem.fr.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Dear customer,

We indicate you that our company APEM SAS is perfectly informed about the new obligations coming from the REACH regulation N°1907/2006/EC.

Under REACH, we are producers of articles: switches, switch panels, professionals joysticks and LED indicators. All the substances present in the articles that we deliver to your company are not intended to be released during normal and reasonably foreseeable conditions of use. Therefore, we are exempted from pre-registration and registration.

In accordance with the regulation, we have taken the necessary steps with our own suppliers to ensure that they achieved the procedures of pre-registration and registration for the substances and preparations that we use. We have also ensured that the articles that we purchase will continue to be supplied in the same conditions or that alternative products will be proposed as soon as possible.

Today and in the state of our current knowledge, we have not identified in our products and packaging any substance included in the candidate list published on 28th October, 2008, upgraded June 20, 2011.

All our suppliers have been contacted for confirmation of the absence of any substance of very high concern in the products that they supply. Should such a substance representing more than 0.1% of the total weight be included in one of our product, we shall inform you without fail.

We remain at your disposal for further information. The person in charge of REACH in our company is: daniel.sire@apem.fr.

Yours sincerely,



Daniel SIRE
Directeur Qualité/Quality Manager